Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D19_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 mars, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 20 mars 2026 Date d'affichage : 20 mars 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DESEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etait absente :
- Mme Gwenaëlle KERNEIS donne procuration à Maryvonne GUILLOTO

Madame Servane METZGER-CORRIGOU a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D19 – 26 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET FIXATION DU NOMBRE DE LEURS MEMBRES

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D19_26-DE

235 – D19 – 26 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET LEURS MEMBRES

Dans le cadre du fonctionnement optimum du Conseil Municipal, il est proposé de créer 5 commissions municipales, intitulées comme mentionnées ci-après et composées chacune de plusieurs membres.
Les commissions auront à émettre un avis sur les dossiers qui leur seront soumis et sont toutes présidées, de droit, par Monsieur le Maire.

1. Commission Finances – Ressources Humaines - Citoyenneté
Composition : 13 membres :
- 9 avec voix délibérative (7 majorité + 2 opposition)
- 4 membres avec voix consultative

2. Commission Urbanisme – Développement Durable
Composition : 13 membres :
- 9 avec voix délibérative (7 majorité + 2 opposition)
- 4 avec voix consultative

3. Commission Famille - Solidarités
Composition : 13 membres
- 9 avec voix délibérative (7 majorité + 2 opposition)
- 4 avec voix consultative

4. Commission Sport - Culture
Composition : 13 membres
- 9 avec voix délibérative (8 majorité + 1 opposition)
- 4 avec voix consultative

5. Commission Plénière
Composition : les 49 membres des commissions
- 33 avec voix délibérative (26 majorité + 7 opposition)
- 16 avec voix consultative

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST